

DÉPARTEMENT
<b>NIEVRE</b>
CANTON
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>
COMMUNE
<b>COSNE-COURS-SUR-LOIRE</b>

## **ARRÊTÉ DU MAIRE**

**13 mai 2024**

-----

**Parking de la Chaussade**

**Mardi 14 mai 2024**

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

VU la demande présentée par le Président Monsieur Michel CAMY-PORTENABLE pour le don de sang bénévole en vue d'organiser la collecte de sang à la Salle des Fêtes - Impasse de la Madeleine - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire,

**CONSIDERANT** que cette opération ne peut se réaliser sans modification de la circulation et du stationnement,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, pour une bonne organisation, de préserver la sécurité publique,

### **A R R E T E**

**ARTICLE 01 :** Le mardi 14 mai 2024, le parking de la Chaussade (côté médiathèque) sera neutralisé pour la collecte de sang qui se tiendra à la salle des fêtes de 13h00 à 20h00.

**ARTICLE 02 :** Le stationnement et la circulation pourront être rétablis, dès l'achèvement de la collecte.

**ARTICLE 03 :** Les droits des tiers demeureront préservés.

**ARTICLE 04 :** Les Services Techniques Municipaux mettront en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions d'interdiction au stationnement à tous véhicules, **(Panneaux déposés sur le parking environ une semaine avant le début de la manifestation)**.

**ARTICLE 05 :** Le présent Arrêté sera affiché en Mairie de COSNE et copie adressée au pétitionnaire.

**ARTICLE 06 :** Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne Cours sur Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

**FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE TREIZE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE**

Pour Le Maire,  
L'Adjoint chargé de la Sécurité,  
Michel RENAUD